

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - REGION DE LA

GUADELOUPE

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : **04 avril 2023**
 Première convocation : **24 mars 2023**
 Deuxième convocation : **30 mars 2023**
 Membres en exercice : **28**

DELIBERATION N°CS2023-04-36/2 RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021 : TERRITOIRE DE DESHAIES

L'an deux-mille vingt-trois, le quatre avril, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Président du Syndicat.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Ary CHALUS			X	
2	M. Jean-Louis FRANCISQUE	X			
3	Madame Sylvie GUSTAVE dit DUFLO			X	
4	M. David MONTOUT			X	
5	M. Guy LOSBAR			X	
6	M. Ferdy LOUISY			X	
7	M. Jean-Philippe COURTOIS			X	
8	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE	X			
9	M. Henri YACOU	X			
10	M. Adrien BARON			X	
11	M. Camille ELIZABETH	X			
12	M. Philippe DEZAC			X	
13	M. Eric LATCHOUMANIN	X			
14	M. Emmery BEAUPERTHUY			X	
15	Mme Myriam BROSIUS	X			
16	Mme Nicole SINIVASSIN	X			
17	M. Fabert MICHELY	X			
18	M. Justin DESSOUT			X	
19	Mme Maddly GARGAR	X			
20	M. Didier MERIDAN	X			
21	M. Jean BARDAIL	X			
22	M. Edouard DELTA	X			
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN				A donné procuration à M. le Président
24	M. Blaise MORNAL			X	
25	M. Thierry ABELLI			X	
26	M. Héric ANDRE		X		
27	M. Alain LEON	X			
28	M. Jules OTTO			X	
	M. Jean-Claude MALO, Président de la CoS			X	

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, si, après une première convocation régulièrement faite le quorum n'est pas atteint, le Comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Madame Maddly GARGAR est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** la délibération n°CS2021-09-001/1 du 1^{er} septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** l'avis favorable de la Commission de surveillance réunie le 27 mars 2023 ;
- VU** le rapport annuel du délégataire du service public d'eau potable 2021, relatif au territoire de Deshaies, joint à la présente.

Considérant que conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des services.

Considérant que ce rapport est soumis à l'examen de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le Comité syndical,

Où le rapport du Président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX :14		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE du rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable 2021 relatif au territoire de Deshaies.

ARTICLE 2 : DE DONNER à Monsieur le Président tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération ;

ARTICLE 3 : Le Président et l'Agent comptable du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,
Le Président du SMGEAG,

Jean-Louis FRANCISQUE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

971-903001121-20230516-6-DE

Réception par le préfet : 15-05-2023

Publication le : 17-05-2023



2021

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Commune de Deshaies

SERVICE DE L'EAU POTABLE

Sommaire

L'essentiel de l'année

1.1.	Le contrat	6
1.2.	L'essentiel de l'année 2021	7
1.3.	Les chiffres clés de l'année 2021	9
1.4.	Autres chiffres clés de l'année 2021	10
1.5.	Le prix du service public de l'eau	12
1.6.	Un dispositif au service des clients	16

La performance et l'efficacité opérationnelle à votre service

2.1.	L'efficacité de la production et de la distribution d'eau potable	19
2.2.	La qualité de l'eau	25

Le patrimoine de votre service

3.1.	L'inventaire des biens du service	31
3.2.	La gestion du patrimoine	33
3.3.	Les recommandations de Eaux'Nodis sur les évolutions à prévoir	36
3.4.	Les indicateurs de suivi du patrimoine	38

Les engagements de Eaux'Nodis

4.1.	Les services aux clients	43
4.2.	L'empreinte environnementale	47

Le rapport financier du service

5.1.	Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)	51
5.2.	Le patrimoine du service	52
5.3.	Les investissements et le renouvellement	53
5.4.	Les engagements à incidence financière	54

Annexes

6.1.	Le bilan énergétique du patrimoine	59
6.2.	Annexes financières	60
6.3.	Glossaire	64
6.4.	Assurances	69

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

1.1. Le contrat

→ **Périmètre du service :** DESHAIES

→ **Nature du contrat :** Affermage

→ **Prestations du contrat :** Analyses, Compteurs eau froide, Désinfection, Distribution, Entretien et maint. postes relèvement, Elévation, Entretien et travaux réseau, Facturation, Gestion abonnés, Gestion clientèle, Lavage réservoirs, Maintenance, Ouvrages, Astreintes, Perception redevance assainissement, Production, Produits chimiques, Recherche de fuite, Autosurveillance - Métrologie, Relevé compteurs, Stérilisation, Surveillance qualité eaux, Télégestion, Branchements, Cartographie,

→ **Durée du contrat**

Date de début : 01/01/2009

Date de fin : 31/12/2023

→ **Liste des avenants**

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	01/10/2019	Avenant de cession de contrat
2	01/09/2021	Avenant de transfert de maîtrise d'ouvrage

→ **Contexte actuel du contrat**

L'année 2021 s'est poursuivie sous la menace de la pandémie de la Covid-19. Nous avons quand même pu assurer le service, toujours en adaptant les conditions d'accueil des clients mais aussi en ajustant les conditions de travail des salariés.

La prise de secours de l'unité de production a été sollicitée 9 mois de l'année, marquant une légère augmentation de la pluviométrie, par rapport à 2020, sur le bassin versant de la prise d'origine.

Nous rappelons que des installations nécessaires à l'amélioration de la desserte de la commune n'ont pas toujours été réceptionnées et/ou intégrées au périmètre affermé :

- Pompage eau brute
- Surpresseur Leroux et sa canalisation de refoulement
- Surpresseur Lahaut et sa canalisation de refoulement
- Canalisations de distribution : impasse Hibiscus, Savane Paille, Bas Vent

1.2. L'essentiel de l'année 2021

SERVICE DE L'EAU - COMMUNE DESSERVIE : DESHAIES

Chiffres clés



4 033

Nombre d'habitants desservis



2 404

Nombre d'abonnés
(clients)



1

Nombre d'installations de
production



7

Nombre de réservoirs



64

Longueur de réseau
(km)



100,0

Taux de conformité
microbiologique (%)



58,6

Rendement de réseau (%)

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Volumes et rendement

Le volume produit en 2021 est de 725 168 m³.

Le rendement de réseau est lui de 58,6%.

Qualité de l'eau

100,0% de conformité sur les analyses bactériologiques officielles montre que l'eau distribuée sur le réseau de la commune est de bonne qualité.

Dans le cadre de la préservation de la qualité de l'eau, nous attirons l'attention du Syndicat sur le fait que la ressource ne dispose pas officiellement de périmètres de protection, ce qui peut l'exposer aux pollutions. Une étude pour établir ce périmètre a été engagée par la commune sur les prises en rivière. Il est important de la finaliser d'autant que la directive européenne n°200/60/CE et le Plan National Santé Environnement imposaient une finalisation de la démarche pour la fin 2010.

Des problèmes de traitement d'eau ont été régulièrement observés en période pluvieuse. Ces problèmes rendent encore plus d'actualité la mise en conformité de l'usine pour l'abattement de la turbidité.

Pour rappel, la préchloration sur l'eau brute est interdite. Des modifications des filières de traitement sont nécessaires pour assurer le respect de la qualité de l'eau produite.

| *Interventions*

Pour garantir la qualité de service, nous nous efforçons de suivre et de limiter les interruptions de l'alimentation en eau. Cette année, il n'y a pas eu d'intervention sur le réseau ayant donné lieu à la diffusion de communiqués de presse pour signaler les perturbations.

Nos équipes sont intervenues pour la réparation de **205 fuites**, dont **6 sur canalisations**, **199 sur branchements**.

| *Recherche de fuites*

La recherche de fuites a permis de détecter **24** fuites par la méthode acoustique.

1.3. Les chiffres clés de l'année 2021

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	4 081	4 033
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	2,16 Euro/m ³	2,21 Euro/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	2 j	2 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	95,8 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %	94,1 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	80	80
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	55,6 %	58,6 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	18,76 m ³ /jour/km	18,33 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	18,55 m ³ /jour/km	17,34 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	2,47 %	2,47 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	60 %	60 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	0
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	0
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	0,85 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	49,38 %	53,98 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	A la charge de la collectivité
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	5,18 %	5,09%
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	8,53 u/1000 abonnés	8,53 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

1.4. Autres chiffres clés de l'année 2021

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Volume prélevé	Délégataire	737 048 m ³	742 187 m ³
Volume produit	Délégataire	724 609 m ³	725 168 m ³
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	0 m ³	0 m ³
Volume mis en distribution (m ³)	Délégataire	724 609 m ³	725 168 m ³
Volume de service du réseau	Délégataire	15 000 m ³	15 000 m ³
Volume consommé autorisé	Délégataire	398 984 m ³	407 777 m ³
Nombre de fuites réparées	Délégataire	122	205

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Nombre d'installations de production	Délégataire	1	1
Capacité totale de production	Délégataire	2 000 m ³ /j	2 000 m ³ /j
Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	7	7
Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	2 500 m ³	2 500 m ³
Longueur de réseau	Délégataire	64 km	64 km
Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	47 km	47 Km
Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	0 ml	0 ml
Nombre de branchements	Délégataire	2 437	2 494
Nombre de branchements en plomb	Délégataire	0	0
Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	0	0
Nombre de branchements neufs	Délégataire	6	8
Nombre de compteurs	Délégataire	2 346	2 483
Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	184	236

LES CLIENTS DU SERVICE ET LEUR CONSOMMATION D'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Nombre de communes	Délégataire	1	1
Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	2 346	2 404
- Abonnés domestiques	Délégataire	2 291	2 345
- Abonnés non domestiques	Délégataire	55	59
- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	0	0
Volume vendu	Délégataire	383 984 m ³	392 777 m ³
- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	321 135 m ³	311 731 m ³
- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	62 849 m ³	81 046 m ³
- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	0 m ³	0 m ³
Consommation individuelle unitaire	Délégataire	164 m ³ /abo	163 m ³ /abo

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CLIENTS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement	Délégataire	Oui	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Energie relevée consommée	Délégataire	252 190 kWh	174 848 kWh

1.5. Le prix du service public de l'eau

LA GOUVERNANCE DU SERVICE : ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS

Le contrat précise les rôles et responsabilités de l'autorité publique et de l'opérateur, les obligations de résultats, les objectifs de performance à atteindre et le prix du service ainsi que son évolution sur la durée du contrat.

Dans ce cadre, la gouvernance du service public de l'eau repose sur deux parties prenantes clés :

- 💧 L'autorité organisatrice publique souveraine : la collectivité locale fixe le niveau d'ambition pour le service public, définit les objectifs de performance à atteindre et contrôle l'opérateur,
- 💧 L'opérateur : Eaux'Nodis gère le service, respecte ses engagements contractuels et assure l'amélioration continue de la performance. Il rend compte à la collectivité et facilite sa mission de contrôle.

Eaux'Nodis respecte la gouvernance mise en œuvre et veille à développer des outils et des pratiques permettant à chacun d'exercer pleinement son rôle.

LA FACTURE 120 m³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. Cette dernière représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 4 personnes.

La facture ci-après représente la facture d'eau sur la base des tarifs au 1^{er} janvier 2022, d'un client ayant consommé 120 m³.



Nous contacter :
Votre Service Client 05 90 25 10 10
Urgences 7j/7 - 24h/24
<http://agence.eauxnodis.com/>
Votre Agence EAUX NODIS
46, rue du Commandant Mortenol
97129 Lamentin
Réception de 07h30 à 12h30
Du lundi au vendredi

Message :

Facture 120 m3 selon les tarifs en vigueur au 01/01/2022

FACTURE du 17 Mai 2022

Adresse desservie :
EAUX NODIS TEST
SEC 40-CHEMIN DE BORNAVE
97126 DESHAIES

Votre n° de contrat : 1150266
Facture n°264550



EAUX NODIS TEST
46 RUE DU COMMANDANT MORTENOL
97129 LAMENTIN

Votre facture simplifiée

Montant à régler : 265,16 € TTC avant le
compréhension :
Montant de la facture 265,16 €
Solde antérieur 0,00 €
(voir détail au verso)

Votre consommation d'eau

Consommation facturée : 120 m³
Soit 120 000 litres d'eau
Périodes prises en compte :

Consommation :
Janvier 2022 à Décembre 2022
Prix au litre TTC hors
abonnement : 0,00171 €
soit 1,7088 au m³

Je paye ma facture :

- Par prélèvement automatique : ce service est entièrement gratuit et disponible par téléphone auprès de votre Service Client.
- Par virement sur le compte : IBAN : FR76 1400 6000 0039 0072 0440 352 - BIC : AGRIGPGX
- Par Carte bancaire : sur notre site Internet <http://agence.eauxnodis.com/> ou par téléphone auprès de votre Service Client.
- Par TIP : TIP daté et signé à nous retourner à l'aide de l'enveloppe à affranchir ci-jointe.
- Par chèque : chèque signé à l'ordre de EAUX NODIS + TIP non signé à insérer dans l'enveloppe jointe.

Votre paiement (Utilisez l'enveloppe jointe)

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR0322280ECC
RUM : TIP54000000000011502660000264550

EAUX NODIS TEST
46 RUE DU COMMANDANT MORTENOL
97129 LAMENTIN

Montant : 265,16 €

Date et Lieu

Signature

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EAUX NODIS à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EAUX NODIS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SAS EAUX NODIS
CENTRE D'ENCAISSEMENTS
TSA 50214
41974 BLOIS CEDEX 9

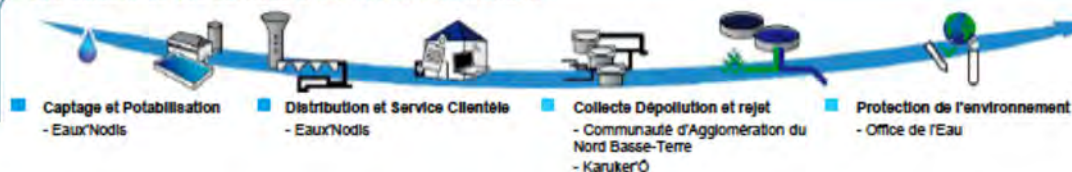
001111502664 EAUX NODIS TEST

554000000128 07000000011502660000264550940108 26516

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant Hors Taxe (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement (part distributeur)	4	12,5800	50,32	2,1 %	51,38
Abonnement (part communale)	4	1,6300	6,52	2,1 %	6,66
Consommation (part distributeur)	120	0,9500	114,00	2,1 %	116,39
Consommation (part communale)	120	0,1200	14,40	2,1 %	14,70
ORGANISMES PUBLICS					
Préservation des ressources en eau (ODE*)	120	0,1037	12,44	2,1 %	12,70
Lutte contre la pollution (ODE*)	120	0,5000	60,00	2,1 %	61,26
Octroi de mer régional	207,36	0,0100	2,07	0,0 %	2,07
Total général : 259,75 €			259,75		265,16
Total TVA : 5,41 €					
Montant HT 257,68 € TVA (2,1 %) : 5,41 €					
Montant à régler :					265,16 €

Les acteurs de vos services d'eau et d'assainissement



*ODE : Office de l'eau

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits.

Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement De Service. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande ou sur www.eauxnodis.com.



Code barre réservé à
EauxNodis

EauxNodis - 46, rue du Commandant Morin, 97129 Lamandou - GIRET 836 836 0007 - TVA n° FR9353536206 - APE 3602Z - BICANFR78140060000360072844039Z - BIC AGREPQX

1.6. Un dispositif au service des clients

Votre lieu d'accueil

de 7h30 - 12h30

46 Rue du Commandant Mortend

97129 Lamentin

COLLECTIVITES – ELUS – TECHNICIENS :

Vos urgences 7 jours sur 7, 24h sur 24

Pour toute fuite, incident, concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.

Un seul numéro : **05 90 25 10 10**

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE
OPERATIONNELLE A VOTRE SERVICE

2.1. L'efficacité de la production et de la distribution d'eau potable

Le niveau d'efficacité des services d'eau résulte de l'alliance de l'expertise des hommes et des femmes du service de l'eau, du savoir-faire d'Eaux'Nodis et de l'existence d'une véritable démarche de management de la performance.

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION : LE VOLUME PRELEVE ET PRODUIT

→ Le volume prélevé

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2019	2020	2021
Volume prélevé (m³)	180 342	737 048	742 187
Volume prélevé par ressource (m³)			
001-Usine de la Coque	180 342	737 048	742 187
Volume prélevé par nature d'eau (m³)			
Eau de surface	180 342	737 048	742 187

→ Le volume produit et mis en distribution

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable, le cas échéant :

	2019	2020	2021
Volume prélevé (m³)	180 342	737 048	742 187
Besoin des usines	20 174	12 439	17 019
Volume produit (m³)	180 566	724 609	725 168
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	0	0	0
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0
Volume mis en distribution (m³)	180 566	724 609	725 168

Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2019	2020	2021
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m³)	0	0	0

L'EFFICACITE DE LA DISTRIBUTION : LE VOLUME VENDU, LE VOLUME CONSOMME ET LEUR EVOLUTION

→ Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé, augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie du décret du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2019	2020	2021
Volume vendu selon le décret (m³)	102 998	383 984	392 777
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	102 998	383 984	392 777
domestique ou assimilé	86 439	321 135	311 731
autres que domestiques	16 559	62 849	81 046
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0

Le volume vendu par typologie clients est détaillé comme suit :

	2019	2020	2021
Volume vendu (m³)	102 998	383 984	392 777
<i>dont volume vendu autres collectivités</i>	0	0	0

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2019	2020	2021
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m³)	0	0	0
Autre(s) engagement(s)			

→ *Le volume consommé*

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs, ...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2019	2020	2021
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m³)	102 998	383 984	392 777
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m³)	90 810	387 557	409 972
Volume de service du réseau (m³)	3 750	15 000	15 000
Volume consommé autorisé (m³)	106 748	398 984	407 777
Volume consommé autorisé 365 jours (m³)	94 560	402 557	424 972

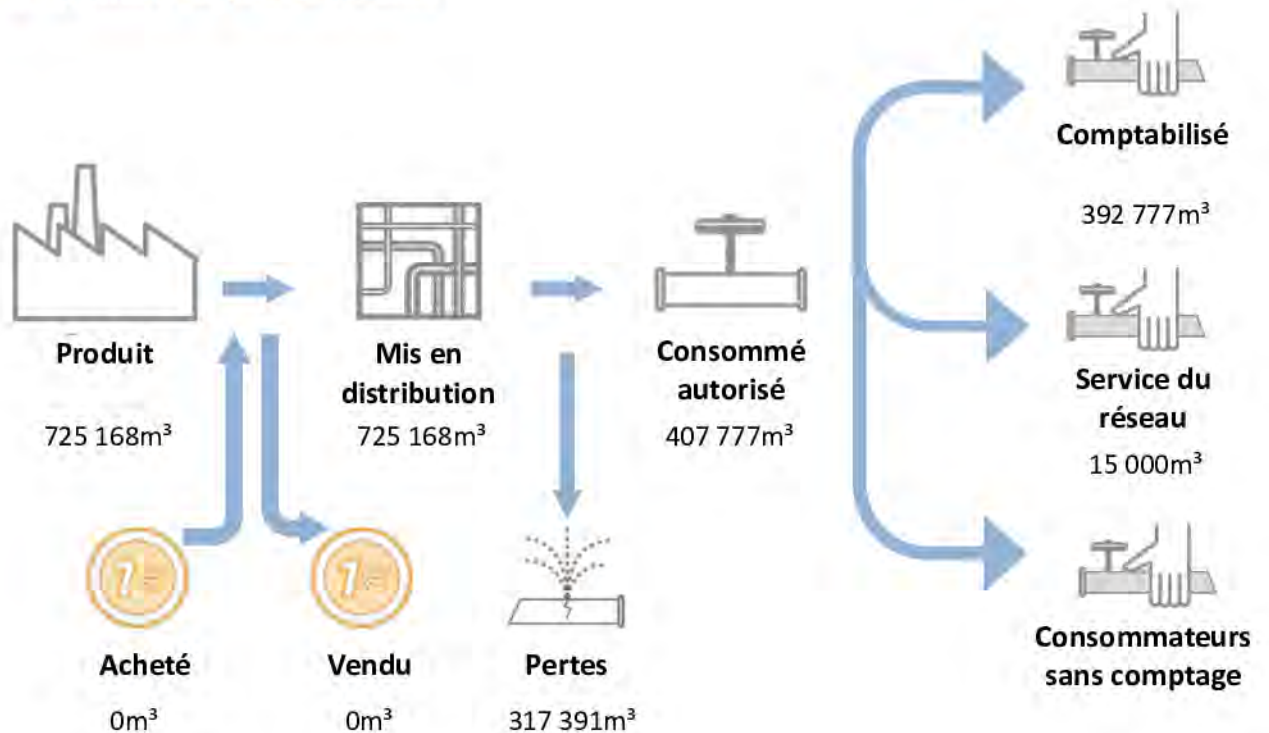
→ *Liste des gros consommateurs*

Le volume consommé par les principaux abonnés ou gros consommateurs figure au tableau suivant :

<u>Nom/raison sociale client titulaire</u>	<u>Libellé qualité client titulaire</u>	<u>Complément adresse de livraison</u>	<u>Total volume eau consommé</u>
SARL FORT ROYAL RESORT	SOCIETE	HOTEL FORT ROYAL	21 871
BRANSI MAURICE	SOCIETE	ZAC DE PETIT BAS VENT	12 072
VILLE DE DESHAIES	ETABLISSEMENT PUBLIC	PORT DE PECHE 2EME CR	11 464
VILLE DE DESHAIES	ETABLISSEMENT PUBLIC	CR GENERAL PLAGE DE LA PERLE	9 120
VILLE DE DESHAIES	ETABLISSEMENT PUBLIC	RIFFLET / ECOLE ET LOCAUX COMMUNAUX	4 955
COLLEGE FELIX ALADIN FLEMIN	ETABLISSEMENT PUBLIC	LA HAUT	4 174
UNEAU SEGA	SOCIETE	PINEAU	3 770
ASL PROPRIO DOMAINE	PARTICULIER	CRG RES HOTELIERE PTE BATTERIE	3 587
KBH MANAGEMENT	SOCIETE	ZAC DE BAS VENT	3 416
SARL HUMMINGBIRD	SOCIETE	LA COQUE - FERRY RAYON VERT	2 666
VILLE DE DESHAIES	ETABLISSEMENT PUBLIC	CIMETIERE	2 055
LES REVES D'OR	SOCIETE	RIFFLET	2 012
VILLE DE DESHAIES	ETABLISSEMENT PUBLIC	GRANDE ANSE	1 905
SPER SARL	SOCIETE	CRG LES TERRASSES DE GRANDE ANSE	1 802
FLEUR DES ILES N°1593	SOCIETE	ZIOTTE	1 667
JARDIN BOTANIQUE DE DESHAIES	SOCIETE	VILLERS	1 595
SARL COEUR CARAIBES	SOCIETE	192 ALLEE DU COEUR	1 585
VOUTIER	PARTICULIER	VILLA CHEMIN VERT LA COQUE	1 545
SIMAT	PARTICULIER	RIFFLET	1 538
JEANNE	PARTICULIER	14RES.DUMARAIS BAT FAL'ROUGE	1 469
UNEAU	PARTICULIER	BAS VENT ALLEE LA PERLE	1 368
BICHARA CHARLES-HENRI	SOCIETE	ZIOTTE MSON BICHARA CH-HENRI	1 320
SAINT-MARC NINOTTE	PARTICULIER	RIFFLET	1 265
MATHIASIN	PARTICULIER	BAS VENT	1 263
GOTIN	PARTICULIER	RIFFLET VILLA MONCHERY	1 258
HABITATION LA MANJEANNE	SOCIETE	RESIDENCE SIMONA BAS VENT	1 250
ECOLE AUDILON BETHSY	ETABLISSEMENT PUBLIC	RUE DU CIMETIERE	1 236
AU JARDIN DES COLIBRIS	SOCIETE	AU JARDIN DES COLIBRIS - VILLERS	1 171
BALLONAD	PARTICULIER	FONDS HELLIO	1 110
MARC GERMAIN	PARTICULIER	POTIER CAFEIERE	1 077
SARL O PITON	SOCIETE	PITON CAFEIERE	1 075
CORNET MATHIEU	PARTICULIER	VILLIER	1 075

MONGORIN	PARTICULIER	SECTION CAFEIERE	1 028
MIEL ROSE-HELENE ADELE	PARTICULIER	LA PERLE -ROUTE DE LA PLAGE	1 011

→ Synthèse des flux de volumes



LE RENDEMENT DE RESEAU

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement.

La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau, trois ans après le constat de rendement insuffisant.

Le calendrier d'application de cette disposition est précisé dans l'instruction du MEDDE du 16 juin 2015 : les services d'eau n'ayant pas atteint le rendement minimum en 2014 et n'ayant pas consécutivement établi un plan d'actions fin 2016 seront susceptibles de voir leur redevance pour prélèvement doublée en 2017 (pour les prélèvements réalisés en 2016)

	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	52,4 %	55,6 %	58,6 %
Volume consommé autorisé 365 jours (m³) A	94 560	402 557	424 972
Volume vendu à d'autres services (m³) B	0	0	0
Volume produit (m³) C	180 566	724 609	725 168
Volume acheté à d'autres services (m³) D	0	0	0

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

→ L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]

	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	16,92	18,76	18,33
Volume mis en distribution (m³) A	180 566	724 609	725 168
Volume comptabilisé 365 jours (m³) B	106 748	398 984	407 777
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	47 427	47 427	47 427

	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	19,71	18,55	17,34
Volume mis en distribution (m³) A	180 566	724 609	725 168
Volume consommé autorisé 365 jours (m³) B	94 560	402 557	424 972
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	47 427	47 427	47 427

→ Performance opérationnelle du réseau de distribution

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2021 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle 2 (%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2021	58,6	69,6	17,34	18,33	24,55

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012.

ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km)) : (volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/365)

Obligation réglementaire d'établir et de mettre en œuvre un plan d'action avant le 31/12/2014

Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Office de l'Eau, le rendement de réseau 2021 étant inférieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », un plan d'actions spécifique doit être mis en œuvre pour réduire les pertes d'eau. Eaux'Nodis poursuivra ses efforts, pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2020. La mise en œuvre par la collectivité de tout ou partie des recommandations proposées par Eaux'Nodis (chapitre 3.3) permettront d'atteindre plus rapidement le rendement attendu.

2.2. La qualité de l'eau

La qualité de l'eau, et notamment celle à disposition des clients du service, est une priorité absolue car elle est un enjeu de santé publique.

LE CONTRÔLE DE L'EAU

Sur tous les services qui lui sont confiés, Eaux'Nodis complète le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite et distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Les analyses effectuées sur ces prélèvements concernent l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques.

Pour assurer sa mission de surveillance sanitaire, Eaux'Nodis sous traite à un laboratoire d'autocontrôle reconnu.

L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- Les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.
- Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique des actions correctives.

→ Conformité des prélèvements

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	17	17	43	43	60	60
Physico-chimie	17	16	42	42	59	58

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	94,1 %	100,0 %	98,3 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE

Détails des analyses :

17 analyses (distribution et production) :

- 14 analyses sur le réseau de distribution, principalement au bourg, à Leroux, Desbonnes, Cafetière, école de Ferry, Ziottes, bourg : 12 D1, 1 D2, 1 D1+D2.
- 3 analyses en sortie de production de l'usine de Ferry la Coque : 2P1 et 1 P1+P2

4 analyses sur l'eau brute de l'usine (avant traitement et chloration) :

- 4 analyses type RS en ENTREE TTP FERRY LA COQUE

Dépassements de limite qualité : 1

- Sortie Ferry le 11/10/2021 : 3,3 F.N.U ; Analyse conforme le 26/10/2021 en autocontrôle : 0,31 F.N.U.

Dépassements de référence qualité : 6

Détails :

- Sortie Ferry le 18/01/2021 : NH4 0,13 mg/L d'ammonium ; Analyse conforme le 08/06/2021
- Cafetière le 18/01/2021 : NH4 0,12 mg/L d'ammonium ; Analyse conforme le 13/04/2021
- Ecole Ferry le 18/01/2021 : NH4 0,15 mg/L d'ammonium ; Analyse conforme le 08/06/2021 à Ferry
- Bourg le 10/06/2021 : 238 µg/L d'aluminium ; Analyse conforme le 21/06/2021 en autocontrôle : < 20 µg/L
- Cafetière le 10/06/2021 : 238 µg/L d'aluminium ; Analyse conforme le 21/10/2021
- Sortie Ferry le 11/10/2021 : 6,46 pH et 615 µg/L d'aluminium ; Analyse conforme le 26/10/2021.

ACTIONS D'AUTO-CONTRÔLE

Le laboratoire de la société Ingeni'Eaux Caraïbes assure, pour le compte d'Eaux'Nodis, la surveillance de la qualité de l'eau de la ressource (avant traitement) au robinet des clients.

Le planning de base de l'autocontrôle est établi à partir des articles R.1321-1 à R.1321-66 du Code de la Santé Publique, arrêtés du 11 janvier 2007 relatifs aux limites et références de qualité et au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire. Mais, pour tout résultat non conforme, qu'il relève du contrôle réglementaire ou de l'autocontrôle, le laboratoire et les exploitants mettent en place des actions associées à une surveillance analytique spécifique, et s'assurent ensemble que la non-conformité est rapidement corrigée.

En 2021, le laboratoire a effectué **53** analyses sur l'ensemble de la commune de Deshaies :

53 analyses sur l'ensemble du réseau de la commune et en sortie de production de l'usine de Ferry la Coque :

- 43 analyses sur l'ensemble du réseau de distribution : 41 D1, 1 D1+Pseudomonas, 1 B3

Points de prélèvement : Bourg, Bornave, Ziotte, Leroux, Ferry, réservoir de Potier, Réservoir de Piton, Fort Royal

- 10 analyses en sortie de production de l'usine de Ferry la Coque : 10 C2B3.

Sur l'ensemble de ces analyses, nous n'avons détecté aucune non-conformité pour dépassement de limite de qualité.

Dépassements de référence qualité :

- Le 12/01/2021 : dépassement de référence qualité a été détecté : Hertz turbidité 5,69 FNU. Point de prélèvement fermé.
- Le 09/02/2021 : 1 dépassement de référence qualité ont été détecté : Réservoir Ferry, pH= 6,45. Analyse conforme le 12/04/2021
- Le 09/02/2021 : 1 dépassements de référence qualité ont été détecté : Usine Ferry, pH= 6,17. Analyse conforme le 22/03/2021
- Le 22/03/2021 : 1 dépassement de référence qualité a été détecté : Réservoir Ferry, pH= 6,44. Analyse conforme le 12/04/2021
- Le 12/04/2021 : 1 dépassement de référence qualité ont été détecté : Réservoir Ferry, 1 Spore A.S.R. dans 100 ml. Analyse conforme le 03/05/2021
- Le 21/06/2021 : 1 dépassement de référence qualité a été détecté : Usine La Coque, 1 pseudomonas/100 mL. Analyse conforme le 17/08/2021
- Le 21/06/2021 : 1 dépassement de référence qualité a été détecté : Bourg, pH=6,46. Analyse conforme le 26/10/2021
- Le 17/08/2021 : 1 dépassement de référence qualité ont été détecté : Réservoir Ferry, pH=6,43. Analyse conforme le 21/09/2021
- Le 17/08/2021 : 1 dépassement de référence qualité a été détecté : Usine La Coque, : pH=6,39. Analyse conforme le 21/09/2021
- Le 07/12/2021 : 1 dépassement de référence qualité a été détecté : Cuisine centrale, 1 coliforme/100 mL. Analyse conforme le 22/02/2022

→ *Historique des données du contrôle officiel (ARS)*

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques **[P101.1]** et physico-chimiques **[P102.1]**. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère :

<http://www.sante.gouv.fr/eau-potable.html>

	2019	2020	2021
Paramètres microbiologiques			
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	95,83 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	3	23	17
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0
Nombre total de prélèvements	3	24	17
Paramètres physico-chimique			
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	100,00 %	94,11 %
Nombre de prélèvements conformes	3	23	16
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	1
Nombre total de prélèvements	3	23	17

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE

3.1. L'inventaire des biens du service

L'inventaire des équipements et installations qui constituent le patrimoine du service, permet d'en connaître l'état et d'en suivre l'évolution. Il distingue :

- les biens financés par la Collectivité et mis à la disposition du délégataire au début et en cours du contrat,
- les biens financés par le délégataire dans le cadre du contrat en précisant s'il s'agit de biens de retour ou de biens de reprise.

L'inventaire englobe les canalisations, les branchements, le matériel électromécanique et le génie civil. Il comporte également, dans la mesure du possible, une description sommaire.

Le patrimoine de la collectivité, géré dans le cadre du service de l'eau confié à Eaux'Nodis, est composé :

- des réseaux de distribution
- des branchements en domaine public
- des outils de comptage
- des équipements du réseau

→ Les installations

Installation de production	Capacité de production (m ³ /j)	Qualification
001-Usine de la Coque	2 000	Bien de retour
Capacité totale de Production	2 000	
Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m ³ /h)	Qualification
001-Stat. reprise Desbonnes	18	Bien de retour
002-Surpresseur de Caféière	15	Bien de retour
008 - Surpresseur de Potier	9	Bien de retour
Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m ³)	Qualification
001-Rés. Piton	500	Bien de retour
002-Rés. Pinaud (HS)	0	Bien de retour
003-Rés. du Bourg (HS)	0	Bien de retour
004-Rés. La Coque	500	Bien de retour
005-Rés. Leroux	300	Bien de retour
006-Rés. Lahaut (HS)	0	Bien de retour
007 - RES Potier	1 200	Bien de retour
Capacité totale des réservoirs	2 500	

→ Les compteurs

Compteurs (*)	Nombre	Qualification
Nombre de compteurs propriété de la collectivité	2 483	Bien de retour

(*) compteurs installés sur branchements d'abonnés, à l'exclusion des compteurs de sectorisation

	15	30	40	60	80	100	Somme
2006	7						7
2007	59						59
2008	17						17
2009	37						37
2010	53						53
2011	66						66
2012	54						54
2013	89		2				91
2014	117	1					118
2015	120	1					121
2016	232	3					235
2017	339	8					347
2018	524		2	1	2		529
2019	246						246
2020	199	3				1	203
2021	247			1			248
Somme	2406	16	4	2	2	1	2431

→ *Les réseaux de distribution*

Canalisations		Qualification
Longueur d'adduction (ml)	1 956	Bien de retour
Longueur de canalisations de distribution (ml)	47 427	Bien de retour

→ *Les branchements en domaine public*

Branchements		Qualification
Nombre de branchements	2 494	Bien de retour
Longueur de branchements (ml)	15 215	Bien de retour

3.2. La gestion du patrimoine

La réalité du quotidien de l'exploitation consiste en un ensemble d'actions complexes et coordonnées pour garantir le fonctionnement 24h/24 du service et apporter aux clients une qualité de service irréprochable.

A ce titre deux types d'interventions sont mises en œuvre :

- des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement,
- des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles.

LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE EXISTANT

Pour maintenir ce patrimoine dans la durée, il est nécessaire d'avoir une connaissance précise du tracé du réseau, des éléments qui le constituent, de son fonctionnement hydraulique, des événements d'exploitation ou encore de son vieillissement. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

→ Les réseaux et branchements

	2019	2020	2021
Canalisations			
Longueur totale du réseau (km)	64,2	64,2	64,6
Longueur d'adduction (ml)	1 956	1 956	1 956
Longueur de distribution (ml)	62 252	62 300	62 642
<i>dont canalisations</i>	47 427	47 427	47 427
<i>dont branchements</i>	14 825	14 873	15 215
Équipements			
Nombre d'appareils publics	26	26	26
<i>dont poteaux d'incendie</i>	24	24	24
<i>dont bouches d'incendie</i>			
Branchements			
Nombre de branchements	2 331	2 437	2 494

	2019	2020	2021	Qualification
Compteurs				
Nombre de compteurs	2 285	2 437	2 483	Bien de retour
<i>dont sur abonnements en service</i>	2 330	2 346	2 431	
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	87	91	52	

→ Les recherches de fuites

	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	6	16	6
Nombre de fuites par km de canalisations	0,13	0,34	0,13
Nombre de fuites sur branchement	43	106	199
Nombre de fuites pour 100 branchements	1,84	4,35	7,98
Nombre de fuites réparées	49	122	205
Linéaire soumis à recherche de fuites	1 860	4 550	7 580

LES RENOUVELLEMENTS REALISES

Le renouvellement des installations techniques du service est un aspect important de l'exploitation d'un service d'eau. Il conditionne l'avenir à court et long termes du service et, sur un cycle de vie complet des installations, peut représenter de l'ordre de 1/5ème des coûts. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements de réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel ou d'une Garantie de Continuité de Service.

De façon générale, la sélection des équipements se base sur l'expérience des hommes de terrain, des experts métier, des équipes support, avec l'appui de plateformes de tests et de programmes de R&D, visant à retenir le meilleur rapport qualité/fiabilité/coût/durée de vie.

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité du parc de compteurs.

→ Les branchements

Renouvellement des branchements plomb	2019	2020	2021
Nombre de branchements	2 331	2 437	2 494
<i>dont branchements plomb au 31 décembre (*)</i>	0	0	0
<i>% de branchements plomb restant au 31 décembre</i>	0%	0%	0%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	0	0	0

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(**) par le Délégué et par la Collectivité

→ *Les compteurs*

Renouvellement des compteurs	2019	2020	2021
Nombre de compteurs	2 285	2 346	2 431
Nombre de compteurs remplacés	236	184	236
Taux de compteurs remplacés	9,8	7,8	9,7

3.3. Les recommandations de Eaux'Nodis sur les évolutions à prévoir

L'expertise développée par Eaux'Nodis permet soit d'apporter les conseils à la Collectivité utiles à l'établissement de ses priorités patrimoniales, soit d'optimiser le renouvellement dont elle a la charge dans une perspective de gestion durable du service.

La Collectivité pourra être conseillée afin d'avoir une vision d'ensemble sur le patrimoine et ainsi les évolutions à apporter pour une bonne adaptation du service public de l'eau. Ces conseils porteront sur :

- ◆ Le choix d'équipements garantissant la performance des ouvrages Usines et Réseau
- ◆ Le choix d'équipements fiables et adaptés qui assure une qualité durable du parc compteurs et le remplacement préventif des modèles de compteurs susceptibles de ne plus satisfaire à la qualité requise.

La prise en rivière

La prise en rivière actuelle ne permet plus d'alimenter la commune. En période de sécheresse, on peut y observer des débits inférieurs à 60 m3/h. Après la mise en service de la 2ème prise, il est urgent d'établir un diagnostic sur la 1ère prise afin d'y déceler d'éventuels problèmes.

Pour rappel, la seconde prise n'a toujours pas été intégrée dans le patrimoine délégué.

La production

Certains travaux seraient à réaliser au niveau de l'usine :

- ***Un dessableur est à concevoir après le captage pour améliorer la qualité de l'eau arrivant à l'usine,***
- ***L'actuel dessableur de l'usine pourrait être amélioré en installant des chicanes afin de permettre une meilleure décantation,***
- ***Prévoir l'automatisation du traitement,***
- ***Doubler les équipements (pompes, ...) pour pallier les différentes pannes. Cela permettrait aussi d'améliorer la qualité de l'eau et éviterait certaines non-conformités,***
- ***Il est important de prévoir l'installation d'équipements permettant l'utilisation d'hypochlorite de calcium pour éviter tout problème de désinfection en cas de rupture d'approvisionnement du chlore gazeux***

Enfin, depuis la mise en application du décret du 21 mai 2003 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles, qui rend plus sévères les critères de potabilité de l'eau mise en distribution, il apparaît que l'usine peut produire, par moment, une eau non conforme, notamment en terme de turbidité pendant les épisodes pluvieux. L'équilibre calco-carbonique n'est pas non plus atteint. Pour ces raisons, il nous paraît vivement souhaitable de rénover cette usine considérablement afin qu'elle puisse répondre au mieux aux normes de potabilité.

Sécurité

Une attention particulière est à porter au problème de l'approvisionnement en chlore. En effet, l'usine de production est équipée d'un système de désinfection au chlore gazeux. Les installations actuelles ne permettent pas de stocker ce chlore (autorisations nécessaires). Par ailleurs, l'unique fournisseur de chlore en Guadeloupe a réduit sa capacité et son activité de stockage. Une réflexion est donc à mener rapidement au niveau départemental par les institutions et les Collectivités en charge des réseaux d'eau pour prendre les dispositions nécessaires au maintien de l'approvisionnement en chlore (centre de stockage, réglementation, autorisation de la DRIRE, installations classées).

L'installation de clôtures autour de l'ensemble des réservoirs est à prévoir par mesure de sécurité et pour répondre aux exigences du plan Vigipirate.

Le stockage

Le réservoir de Pinaud a été mis hors service et devrait être détruit car la configuration actuelle du réseau ne permet plus la distribution de certains secteurs (Ferry, Vrai Moun, Riflet).

Il existe par ailleurs des problèmes d'étanchéité pour les réservoirs de Piton et La Coque. Des travaux d'étanchéité s'imposent pour ne pas aggraver la situation.

La distribution

Le réseau, vétuste, ne peut supporter la pression nécessaire à l'alimentation de la commune, ce qui provoque de nombreuses fuites. La détérioration du réseau provoque l'apparition de dépôts de rouille dans certaines canalisations du bourg, ce qui est préjudiciable à la qualité physico-chimique de l'eau distribuée. Il est également urgent de procéder aux remplacements des canalisations de Vwè Moun et de la ruelle Alamanda.

L'installation d'un groupe électrogène au poste de surpression de Caféière est nécessaire pour maintenir la distribution en cas de coupures d'électricité.

La réfection des bâches des surpresseurs de Desbonnes et Caféière devient urgente. On peut observer des dégradations à l'intérieur.

La pompe du surpresseur de Caféière est à redimensionner pour répondre à l'augmentation du nombre d'abonnés de la zone. Le local est également très dégradé. La réhabilitation du site est impérative.

La conduite située près de l'Hôtel Fort Royal dans la mangrove est à renouveler et à déplacer. Elle est difficile d'accès, corrodée et présente des fuites.